

## Protocole 8 Contrôle de la vermine

Critère principal (niveau d'exigence)	<b>FR 2.3.1</b>
Activités visées par ce critère	<b>Contrôle de la vermine</b>
Description du critère	Un protocole de lutte contre la vermine doit être mis en place.
Actions de maîtrise	<p><b>Tout protocole de contrôle de la vermine devrait comprendre, au minimum :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nom de la personne ou de l'entreprise d'extermination responsable du programme de contrôle de la vermine de la ferme. Le cas échéant, un rapport doit être effectué par le fournisseur.</li> <li>• Le nom des produits chimiques utilisés pour le contrôle de la vermine et la méthode d'utilisation.</li> <li>• L'emplacement des pièges dans l'étable et l'espace de rangement de la litière (avec un plan).</li> <li>• L'utilisation de multiples trappes ou pièges à rongeurs et de plaques encollées.</li> <li>• L'élimination des déchets et des sacs d'aliments du bétail vides qui pourraient servir d'abri pour la vermine.</li> <li>• Dans un bâtiment fermé, l'obstruction des trous dans les planchers et les murs possiblement utilisés par les rongeurs afin de les empêcher d'entrer.</li> <li>• Visiter les pièges au moins une fois par période de 90 jours et les remplir de produits chimiques du type rodenticides.</li> </ul> <p>Éléments additionnels particuliers à votre ferme :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Date : _____ Signature : _____</p> <p>Date : _____ Signature : _____</p> <p>Date : _____ Signature : _____</p> <p>Date : _____ Signature : _____</p> <p>Date : _____ Signature : _____</p>